

Séance du lundi 6 février 2017

L'an deux mille dix sept, le six février le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 19 h15, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric DEHURTEVENT, Maire.

Présents :

Mmes Patricia BLYAU, Christelle CAÏEZ, Julie GRISPOIRE et Sylvie GUESDON
 MM. Cyrille CAFFIN, Sylvain CARLU, Hubert DAMIS, Dany DEBLOCK, Jacques DEBLOCK, Frédéric DEHURTEVENT, Arnaud DESTALMINIL, Éric LEFÈVRE, Pierre VALEX et Renaud SOREL

Absents excusés :

Mme Audrey MEYER (donnant pouvoir à Frédéric DEHURTEVENT)

Secrétaire de séance : M. Hubert DAMIS

Finances locales : Adoption du compte administratif pour l'exercice 2016

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Hubert. DAMIS, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016, dressé par M. Frédéric. DEHURTEVENT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	-175 127,07 €			365 536,02 €		190 408,95 €
Opérations de l'exercice		129 354,71 €		105 924,39 €		235 279,10 €
TOTAUX	-175 127,07 €	129 354,71 €		471 460,41 €		425 688,05 €
transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire						
Résultats de clôture	- 45 772,36 €			471 460,41 €		425 688,05 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS	- 45 772,36 €			471 460,41 €		425 688,05 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	- 45 772,36 €			471 460,41 €		425 688,05 €

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser pour l'exercice 2016

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

5° Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion 2016.

Finances locales : Approbation du compte de gestion pour l'exercice 2016

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. le Maire délibérant sur le Compte de Gestion 2016 dressé par Mme GUILBERT, Receveur Percepteur, considérant la conformité des résultats avec ceux du Compte administratif 2016, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif.

Finances locales : L'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2016

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. F. DEHURTEVENT,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2016,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015	VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESTES À RÉALISER 2016	SOLDES DES RESTES À RÉALISER	TRANSFERT OU INTEGRATION RESULTATS POUR OPERATION D'ORDRE BUDGETAIRE	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVESTISSEMENT	- 175 127,07 €		129 354,71 €				- 45 772,36 €
FONCTIONNEMENT	540 664,02 €	175 128,00 €	105 924,39 €				471 460,41 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCÉDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	471 460,41 €
Affectation obligatoire :	
À la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	45 772,36 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	425 688,05 €
Total affecté au c/ 1068 :	45 772,36 €
Report ligne 001	- 45 772,36 €
DÉFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2016	
Déficit à reporter (ligne 2)	

Finances locales : Vote du budget primitif pour l'exercice 2017

Monsieur le Maire propose de présenter le budget primitif 2017 vu avec le percepteur.

Celui-ci s'équilibre aux sommes de 711 960 € pour la section de fonctionnement et de 344 202 € pour la section d'investissement.

Les projets d'investissement suivants sont approuvés :

- 1° Salle polyvalente « Le Santerre » - mise en conformité,
- 2° Réfection des toitures de l'école Warfusée et du local technique,
- 3° Travaux d'entretien de bâtiments publics : changement de la porte de la Mairie et aménagement dans la classe de petite section,
- 4° Achat de terrains dans le cadre de la gestion des évacuations des eaux pluviales,
- 5° Aménagement de voirie sur la route Nationale,
- 6° Poursuite du plan d'accessibilité sur la voirie et les bâtiments communaux,
- 7° Remplacement des panneaux de signalisations,
- 8° Achat de matériel numérique dans les écoles.

Le budget primitif 2017 (cf. annexe 1) est exposé par article et validé à l'unanimité par le Conseil municipal.

Le Conseil autorise le Maire à effectuer les démarches de demande de subvention et, de procéder à la signature des documents administratifs résultant des projets d'investissement présentés ci-dessus.

Finances locales : Admissions en non-valeur

Des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal de la Commune. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

Le Conseil municipal,

- Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,
- Considérant l'état des produits irrécouvrables correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 2529910211 dressée par le comptable public,
- Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,
- Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'Assemblée Délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,
- Entendu l'exposé de M. Frédéric Dehurtevent, Maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 1 897,00 €

Exercice pièce	Référence de la pièce	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
2011	T-37	NE CHERCHE PLUS	94,59 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-
2011	T-88	NE CHERCHE PLUS	199,17 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-
2012	T-20	NE CHERCHE PLUS	690,81 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-
2012	T-20	NE CHERCHE PLUS	912,43 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-
		TOTAL	1 897,00 €	

Article 2 : Les sommes nécessaires sont prévues au chapitre 65, article 654.2 pour l'exercice 2017

Questions diverses

- Autolaveuse – entretien des salles polyvalentes : Monsieur Le Maire présente au Conseil 2 propositions dans le cadre de l'achat d'une autolaveuse pour le nettoyage de la salle le Santerre. La société « Declic autolaveuse » à Beaumont-Hamel, nous propose :
 - Une machine « RUBY 50 E » 4 956,00 € TTC

- Une machine « ONYX 35 E » (plus petite)3 856,80 € TTC
Le conseil propose de faire une étude complémentaire et de demander pour faire un test des deux appareils.

➤ Autorisation voirie – parcelle ZT 20 : le 15 décembre 2010, le Conseil donnait une autorisation de voirie concernant la demande de M. Dany Deblock pour l’extension de son réseau d’irrigation en date du 15 décembre 2010.

Pour rappel, le Conseil avait autorisé à passer à une profondeur comprise entre 1,20 m et 1,50 m un fourreau acier de 219 mm de diamètre et d’épaisseur 5 mm sous les routes suivantes : la C202 (Lamotte-Warfusée - Marcelcave), la C9 (Lamotte-Warfusée - Wiencourt - Bayonvillers) et le chemin agricole (Lamotte-Warfusée – Bayonvillers). Le Conseil avait donné son accord à cette demande. Il convient de compléter cette autorisation avec la parcelle ZT 20 et le chemin rural accédant à cette parcelle. Le Conseil accepte à l’unanimité.

La séance est close à 20 h 30

F. DEHURTEVENT
MAIRE

H. DAMIS
1^e ADJOINT

A. DESTALMINIL
2^{ème} ADJOINT

C. CAFFIN
CONSEILLER

C. CAÏEZ
CONSEILLÈRE

S. CARLU
CONSEILLER

D. DEBLOCK
CONSEILLER

J. DEBLOCK
CONSEILLER

S. GUESDON
CONSEILLÈRE

E. LEFÈVRE
CONSEILLER

P. BLYAU
CONSEILLÈRE

J. GRISPOIRE
CONSEILLÈRE

A. MEYER
CONSEILLÈRE

R. SOREL
CONSEILLER

P. VALEX
CONSEILLER